

## Critères d'éligibilité L'échange pour tou-te-s, un jeu d'enfant!

### Programme pilote d'échange extrascolaire national

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Formats de projets</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets soutenus sont des projets qui sont conformes aux objectifs du programme listés dans le document séparé.</li> <li>Les projets subventionnés doivent impliquer des participant-e-s de cantons et/ou de langues différents.</li> <li>Au moins 50% des fonds disponibles chaque année seront attribués à des projets qui réunissent des participant-e-s issu-e-s de régions linguistiques différentes.</li> <li>Pour les projets organisés au sein d'une seule et même région linguistique, il est impératif de montrer dans quelle mesure l'activité prévue permet de dépasser des frontières :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne/ville : échange entre des institutions/organisations actives dans une zone urbaine et une zone rurale</li> <li>Contexte associatif/milieu ouvert : échange entre des institutions/organisations actives en milieu ouvert et dans le milieu associatif</li> <li>Professionnel-le-s/bénévoles : échange entre des institutions/organisations qui emploient des professionnel-le-s et d'autres qui recourent à des bénévoles</li> <li>D'autres types de projet peuvent être pris en compte si les explications concernant d'autres différences sont claires</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Durée de l'activité</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au minimum une journée complète (voyage compris), au maximum 15 jours</li> <li>Un programme d'activités d'au moins trois heures doit être organisé</li> <li>Les participant-e-s doivent partager au moins un repas</li> <li>Les réunions statutaires régulières ne peuvent pas être subventionnées</li> </ul>  |
| <b>Groupe cible</b>              | Les enfants et les jeunes âgés de 10 à 25 ans et les animateur-ric-e-s jeunesse de tous âges. Movetia définit les animateur-ric-e-s jeunesse comme des personnes qualifiées et/ou expérimentées qui accompagnent les jeunes en tant qu'animateur-ric-e-s jeunesse. Les jeunes participent volontairement au projet en dehors de leurs obligations scolaires ou professionnelles. Les animateur-ric-e-s jeunesse bénévoles participent au projet en dehors de leurs autres obligations scolaires ou professionnelles. Les animateur-ric-e-s jeunesse professionnel-le-s peuvent participer au projet dans le cadre de leur emploi.   |
| <b>Nombre de participant-e-s</b> | Au moins deux personnes (une personne accueillie et une personne qui l'accueille). Le nombre de personnes qui accueillent ne peut dépasser le nombre de personnes accueillies.  |
| <b>Forfaits</b>                  | <p>Forfait pour l'organisation (par projet):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Forfait de base: CHF 200.–</li> <li>En sus : pour des projets de 2 à 15 jours, par jour: CHF 25.–</li> </ul> <p>Forfaits journaliers (par personne):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> jour: CHF 100.–</li> <li>Du 2<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> jour: CHF 80.– pour les jeunes, CHF 120.– pour les animateur-ric-e-s jeunesse</li> <li>Du 8<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> jour: CHF 50.– pour les jeunes, CHF 90.– pour les animateur-ric-e-s jeunesse</li> </ul> <p>Les forfaits incluent les frais de déplacement des participant-e-s. Ceux-ci ne peuvent donc pas être facturés aux participant-e-s.</p>   |
| <b>Montant de la subvention</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant minimal par projet: CHF 800.–</li> <li>Montant maximal par projet: CHF 4000.–</li> </ul> <p>Les frais effectifs occasionnés par la participation de personnes ayant des besoins spécifiques sont intégralement pris en charge en plus des forfaits versés, selon la même procédure que pour les projets internationaux.</p>  |
| <b>Responsables de projet</b>    | Les requérant-e-s sont des institutions/organisations du secteur des activités de jeunesse dont le siège se trouve en Suisse. Les organisations ou institutions travaillent selon les principes des activités de jeunesse extrascolaires : avec une approche participative, inclusive, et à bas seuil.  |
| <b>Demande de subvention</b>     | Les responsables de projet potentiel-le-s envoient une demande de subvention en ligne. Pour ce faire, ils-elles doivent impérativement utiliser le formulaire mis à disposition. La demande sera ensuite examinée du point de vue du contenu et des critères formels.   |

|                      |   |
|----------------------|---|
|                      |   |
| <b>Dates limites</b> | Dépôt des demandes possible à tout moment dans l'année: <ul style="list-style-type: none"><li>• Au moins 45 jours avant le début de l'activité</li><li>• Au maximum 6 mois avant le début de l'activité</li></ul> Rapport final: <ul style="list-style-type: none"><li>• Au plus tard 30 jours après la fin de l'activité</li></ul> |